L'importance du contrat d'entretien

Au-delà de notre garantie constructeur, assurez le bon fonctionnement et la longévité de votre appareil en souscrivant un contrat d'entretien avec le Service Technique Constructeur elm.leblanc Bosch.

Garantie constructeur elm.leblanc Bosch

Nos appareils doivent être installés par un professionnel qualifié, suivant les normes en vigueur et les prescriptions de nos notices techniques.

A compter de la date de mise en service, nos appareils sont **garantis deux ans***. La Garantie Constructeur couvre le remplacement des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion des frais de main-d'oeuvre et de déplacement.

Parce que nous avons **confiance** en nos solutions et souhaitons vous accompagner au quotidien, nous offrons une extension de garantie sur certaines d'entre elles.

Découvrez toutes les extensions de garantie

De plus, **vos pièces de rechange d'origine sont toujours disponibles !**

Pourquoi souscrire un contrat d'entretien ?

Bénéficiez d'une expertise sans équivalent

Notre Service Technique Constructeur assure l'entretien de vos équipements avec nos équipes d'experts.

Nos techniciens ont une parfaite connaissance de nos appareils et sont formés pour réaliser les **mises en service**, les **visites d'entretien** et les **dépannages** dans les règles de l'art.

- **Faciliter l'entretien obligatoire de votre appareil** qui doit être effectué par un spécialiste au minimum une fois par an (Que vous soyez propriétaire ou locataire)
- **Se protéger** en cas de sinistre et d'éventuelles pannes
- **Un contrat adapté à vos besoins et à votre budget,** en réalisant des **économies** sur le long terme
- Allonger la **durée de vie de votre appareil** avec un entretien régulier
- Notre équipe est toujours à votre écoute et à votre **service 24h/24 7j/7**

En cas de sinistre entraînant des frais de réparation, votre assureur exigera **l'attestation d'entretien** délivrée lors de votre **visite d'entretien annuelle, incluse dans votre contrat d'entretien.**

Souscrire un contrat d'entretien

*La durée et les conditions de la Garantie Constructeur accordée pour chaque produit sont spécifiquement définies dans la carte de garantie livrée avec le produit concerné.